




AR PREFECTURE

016-200054047-20180920-2018\_09\_20\_11-DE  
Reçu le 24/09/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la modification de l'article 6 des statuts de la Communauté de Communes de Charente Limousine afin d'y inclure la compétence en matière de construction, gestion et exploitation d'un crématorium.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie le 24 septembre 2018

  
Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

